COMMUNE DE DOUBS

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

22/04/2026

INTRODUCTION

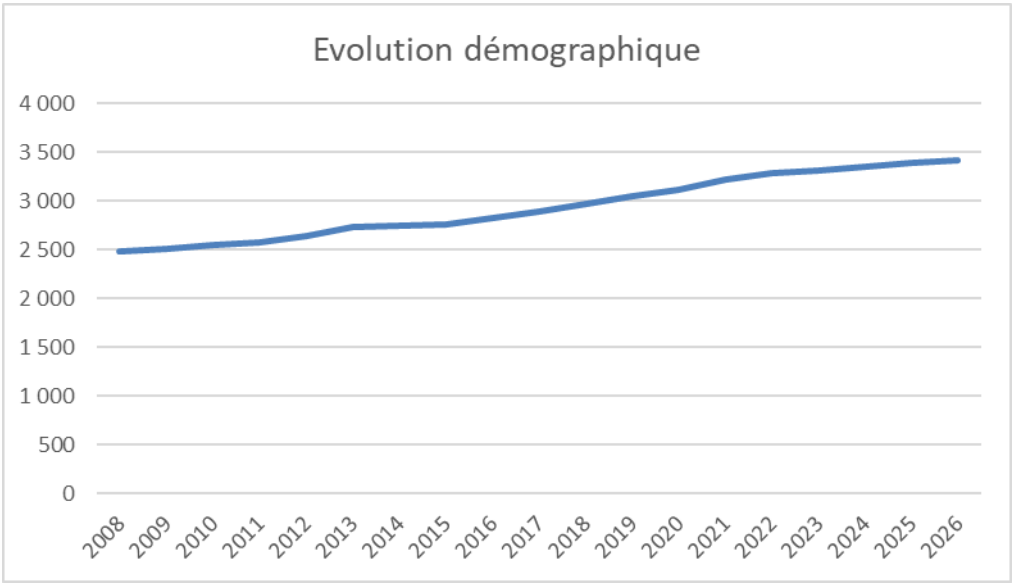
La loi NOTRE du 17 août 2015, dans son article 107, impose que soit joint au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition a été retracée à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le sommaire comprend :

- Présentation générale du budget primitif 2026.
- Section de fonctionnement.
- Section d'investissement.
- Ratios d'analyse financière
- Lexique

Le budget primitif de la commune sera présenté à l'adoption par le Conseil municipal lors de la séance du 27 avril 2026.



I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

▪ Principes budgétaires

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires :

- sincérité : ne tenir compte que des prévisions dont le caractère est certain ;
- annualité : ne retracer les prévisions que du 1er janvier au 31 décembre ;
- unicité : l'ensemble du budget doit être présenté dans un document unique ;
- spécialité : les prévisions doivent être détaillées ;
- équilibre.

▪ Fonctionnement et Investissement

Le budget primitif comprend des dépenses et des recettes et deux sections :
- Fonctionnement : toutes les dépenses / recettes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire qui reviennent régulièrement chaque année.
- Investissement : il s'agit des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune.

L'articulation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement se réalise de la manière suivante :
- La section de fonctionnement dégage un excédent issu du montant supérieur des recettes par rapport aux dépenses.
- L'excédent de fonctionnement est viré à la section d'investissement pour financer avec d'autres recettes propres à cette section les travaux de l'année.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :
▪ *Section de fonctionnement : **3 160 584,14 €** (3 592 0567,20 € pour 2025)*
▪ *Section d'investissement : **3 840 402,35 €** (3 293 363,67 € pour 2025)*

Le budget est présenté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, soit :
▪ *Résultat d'investissement reporté : **-1 084 466,21 €***
▪ *Résultat de fonctionnement reporté : **881 371,14 €***

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

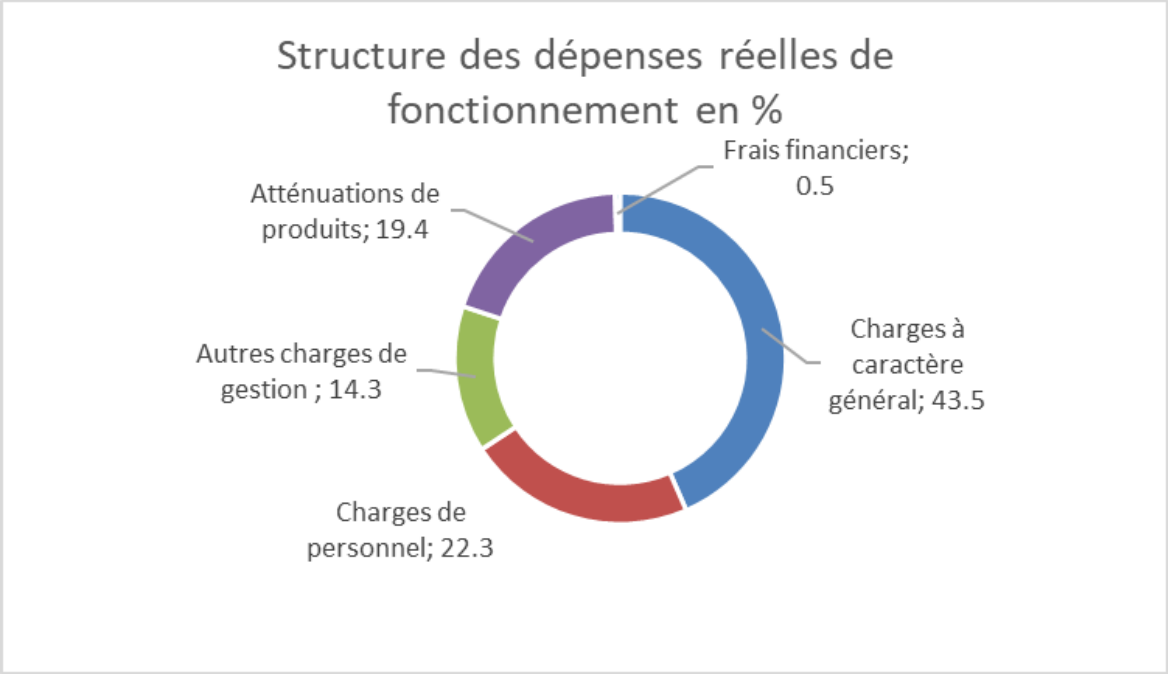
II–A – Dépenses totales de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se montent à **3 160 584,14 €** contre **3 592 0567,20 €** pour 2025, soit une baisse de 12%.

Sur les 3,16 M€ de dépenses, 45% sont constitués du virement à la section d'investissement, soit **1 477 663 €.** Ce chiffre provient :

- du résultat positif de l'exercice 2025 pour **881 371 €**
- de l'excédent entre les recettes et les dépenses de cette section pour **566 292 €.**

II–B – Dépenses réelles de fonctionnement



ANNEES	BP 2023	BP 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	BP 2025-BP 2026%
Charges à caractère général	766 046	712 555	798 050	700 168	733 704	-8.06
Charges de personnel	346 055	376 675	394 024	400 086	375 742	-4.64
Autres charges de gestion	110 427	121 195	121 950	126 202	242 048	98.48
Atténuations de produits	328 203	332 798	324 598	324 508	327 998	1.05
Frais financiers	16 748	13 160	15 430	10 451	8 126	-47.34
Dépenses réelles de fonctionnement	1 567 479	1 556 383	1 654 052	1 561 415	1 687 618	2.03
Opérations d'ordre	28 152	28 152	22 785	75 133	25 303	0
Excédent de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Total dépenses de fonctionnement	**1 595 631**	**1 584 535**	**1 676 837**	**1 636 548**	**1 712 921**	**2.15**

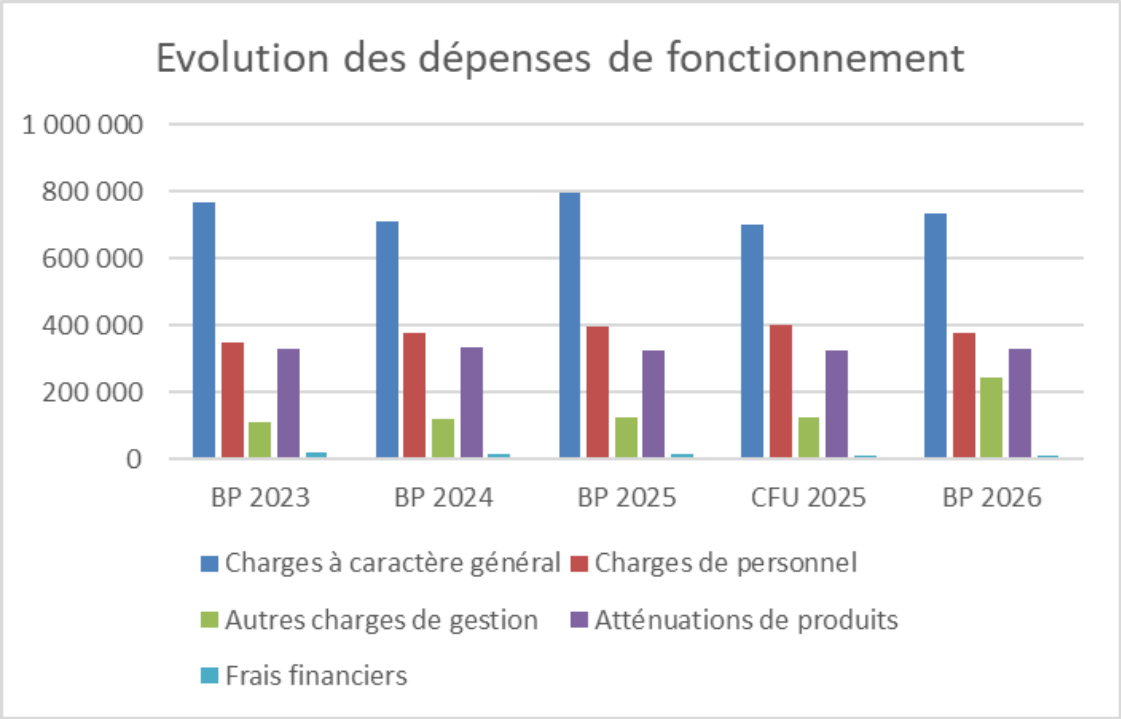
La baisse des **charges à caractère général** est portée par les dépenses de fluides (gaz et électricité), l'absence de programme exceptionnel d'entretien de voirie identique à 2025, la fin du programme de « relamping » des bâtiments. Des hausses atténuent cette évolution à travers le coût de l'ALSH et le cumul des participations au transport urbain.

Les **charges de personnel** connaissent une baisse caractérisée par le départ en retraite d'un agent au Secrétariat. L'évolution du taux de cotisation CNRACL (+ 3 points) entraine une charge supplémentaire de plusieurs milliers d'euros.
Enfin, le glissement vieillesse – technicité vient aussi impacter ces charges.

Les **autres charges de gestion** présentent une forte hausse, marqués par une inscription de réserve en vue d'une affectation future et par les indemnités de fonction. Les subventions sont créditées sur la base de montants provisoires.

Les **atténuations de produits** connaissant une hausse légère avec la reprise de la prise en charge croissante par les communes du FPIC.

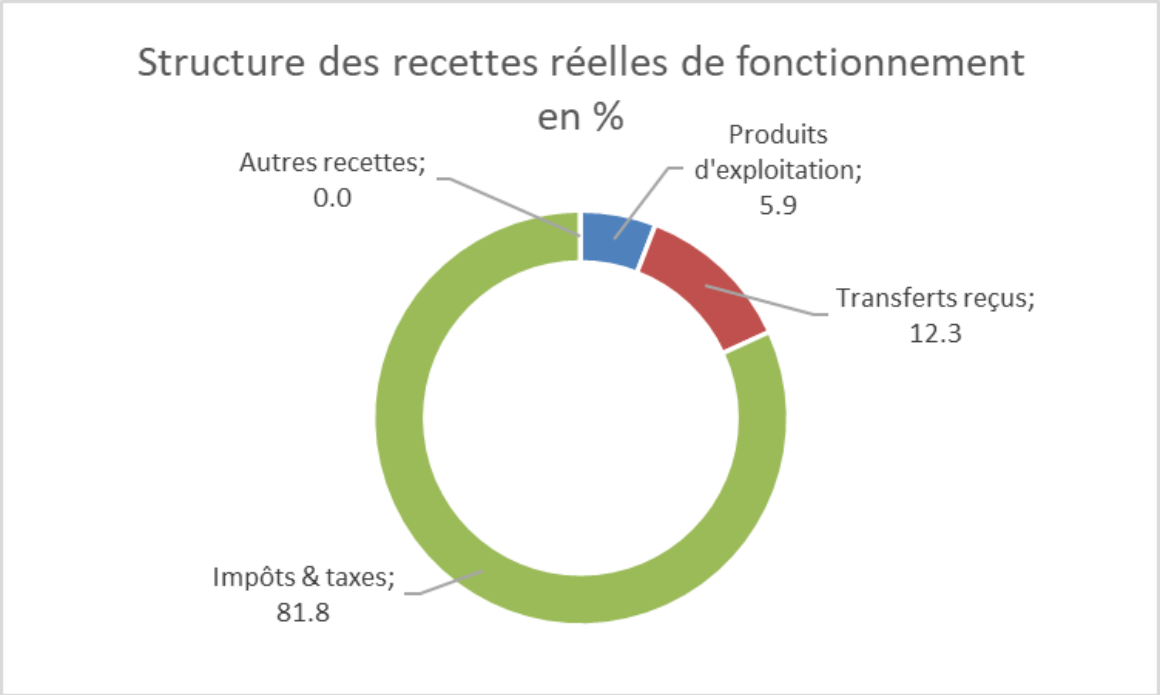
Les **frais financiers** sont marqués par la poursuite de l'amortissement des intérêts de la dette.



II–C – Recettes totales de fonctionnement

Sur les 3,16 M€ de recettes, 27,8% sont constitués du résultat positif de l'exercice 2026 pour **881 371,14 €.**

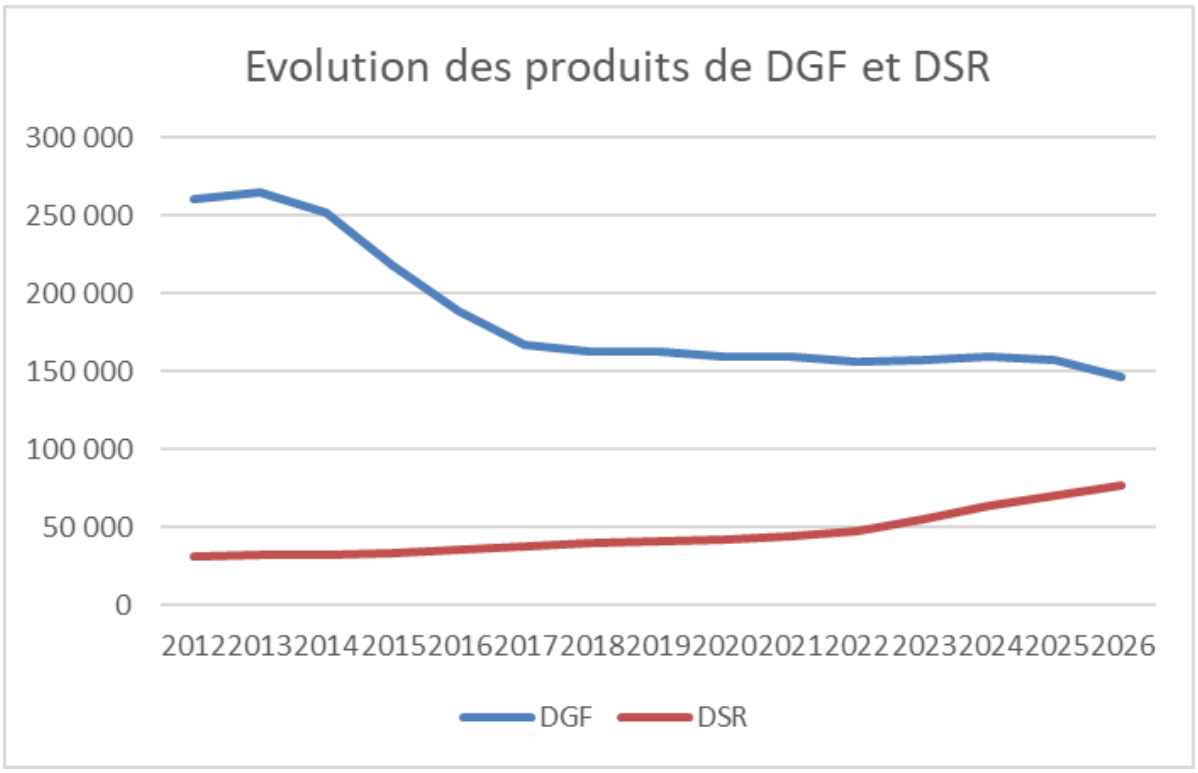
II–D – Recettes réelles de fonctionnement



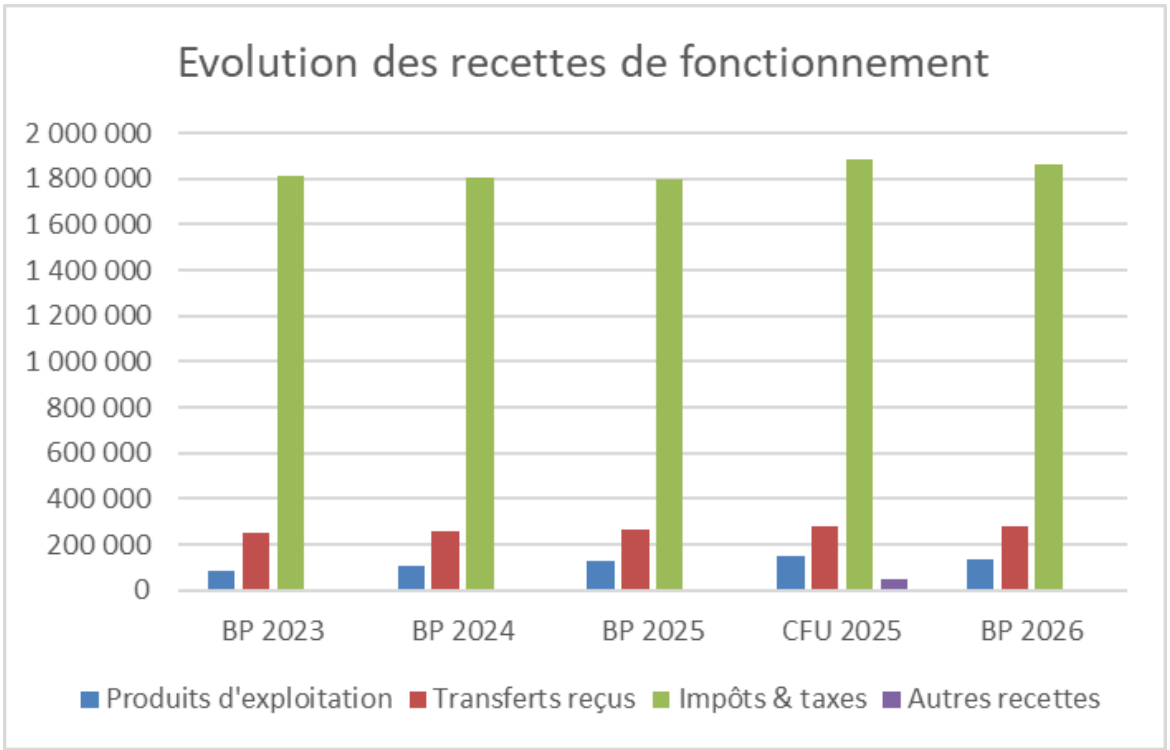
ANNEES	BP 2023	BP 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	BP 2025-BP 2026%
Produits d'exploitation	87 050	107 200	125 905	148 676	133 650	6.2
Transferts reçus	248 347	261 351	265 000	283 371	280 593	5.9
Impôts & taxes	1 811 737	1 804 380	1 801 768	1 881 411	1 863 970	3.5
Autres recettes	100	1 500	1 000	52 466	1 000	0
Recettes réelles de fonctionnement	2 147 234	2 174 431	2 193 673	2 365 924	2 279 213	3.9
Opérations d'ordre	0	0	0	0	0	0
Excédent antérieur	831 898	663 336	1 398 383	1 398 383	881 371	-37.0
Total recettes de fonctionnement	**2 979 132**	**2 837 767**	**3 592 056**	**3 764 307**	**3 160 584**	**-12.0**

La hausse des **produits d'exploitation** est marquée par les revenus des immeubles et notamment les locations de salle (Espace Rives du Doubs et L'Amicale) et les loyers versés par les opérateurs de télécommunication.

Le vote tardif du budget permet de bâtir les prévisions des **transferts reçus** sur des éléments notifiés par l'Etat. Il est noté une dégradation de la DGF, partiellement compensée par la DSR.



La progression du produit des **impôts et taxes** est marquée par le dynamisme de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont la notification a été reçue. La relative stabilité des taux d'intérêt en 2025 permet d'anticiper une révision du produit prévisionnel des droits de mutation à titre onéreux. La TLPE va rester à un montant moindre.



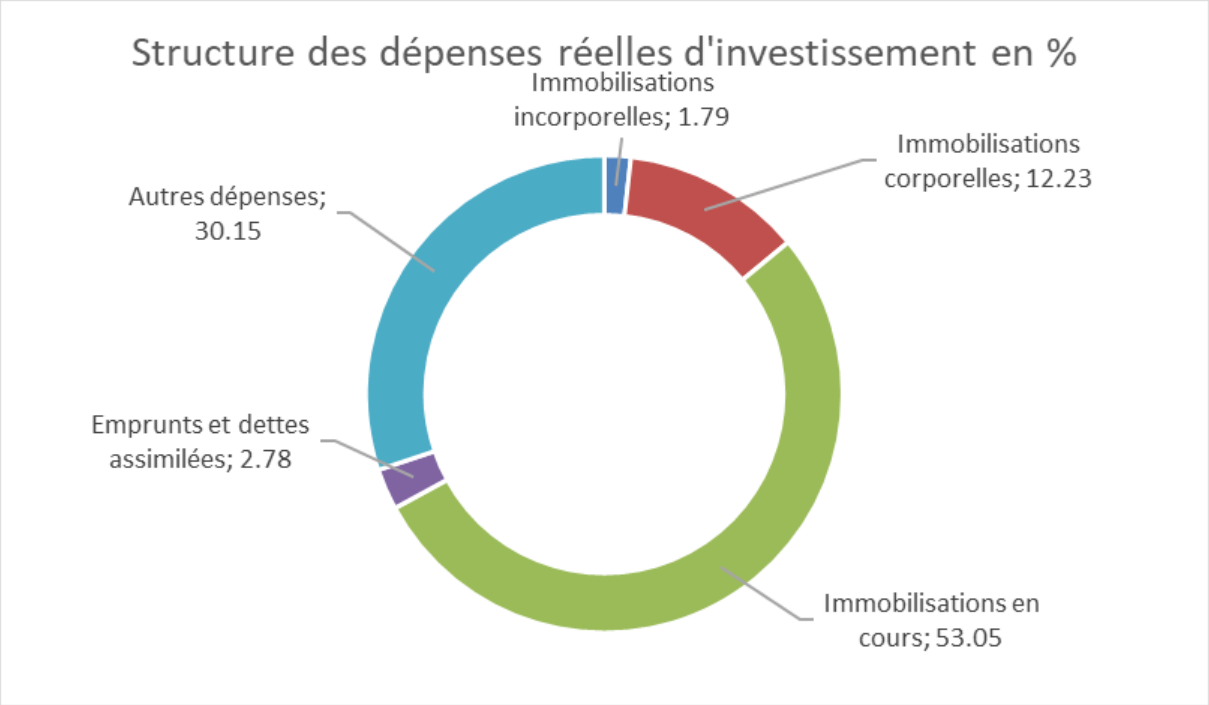
III - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **3 840 402,35 €** contre **3 293 363,67 €** en 2025.

III – A – Dépenses totales d'investissement

Elles sont identiques aux dépenses réelles.

III – B – Dépenses réelles d'investissement



ANNEES	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Immobilisations incorporelles	105 000	780	0	45 000
Immobilisations corporelles	269 156	159 850	208 000	308 055
Immobilisations en cours	872 000	1 318 250	1 636 000	1 335 711
Emprunts et dettes assimilées	150 102	136 110	122 200	70 000
Autres dépenses	270 155	135 720	1 081 308	759 200
Dépenses réelles d'investissement	1 666 413	1 750 710	3 047 508	2 517 966
Opérations d'ordre	13 980	21 960	0	
Déficit d'investissement	949 287	566 801	0	1 084 466
RAR	1 040 889	639 656	245 885	237 970
Total dépenses d'investissement	**3 670 569**	**2 979 127**	**3 293 393**	**3 840 402**

Les **immobilisations incorporelles** accueillent des crédits d'études pour des opérations d'envergure future :

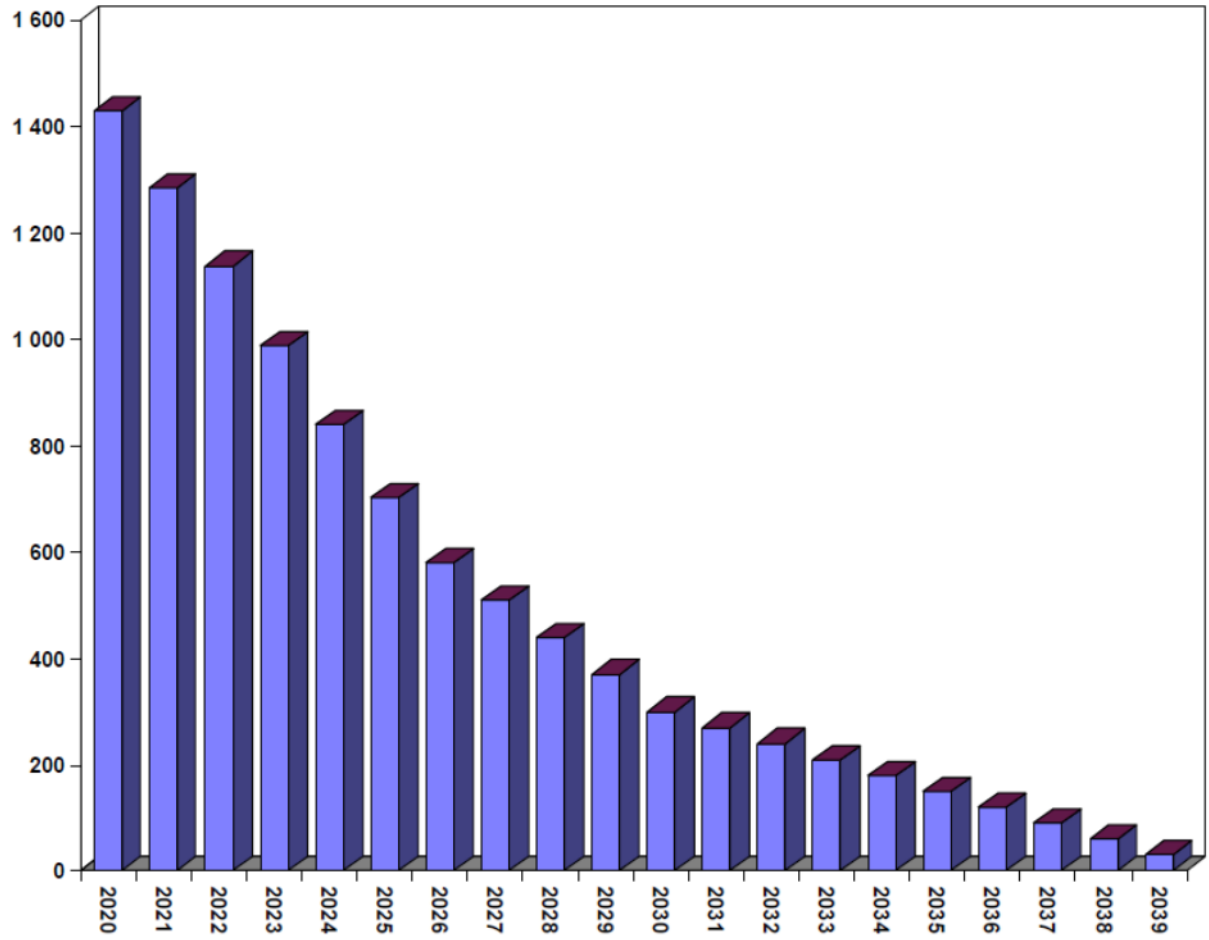
- Etude de sécurité et d'aménagement - Nouvelle zone en agglomération RD 437 / Rte de Morteau.
- Etude de faisabilité pour Maison de Santé Pluriprofessionelle (MSP).

Les **immobilisations corporelles** partagent les crédits entre de multiples opérations de petite envergure axées autour des bâtiments et équipements scolaires et périscolaires, ainsi que la réfection des trottoirs rue de l'Eglise.

Les **immobilisations en cours** prévoient les crédits pour des opérations structurantes réparties autour de deux projets principaux :

- La fin du programme pluriannuel de création de liaisons et équipements cyclables : tranches fonctionnelles 1 (Passerelle), 3 (Rue des Artisans) et 4 (Giratoire Fruitière – Rue de Besançon)
- Aménagement de la voirie et du giratoire au carrefour Chaussée / Lycée.

La **dette** poursuit sa courbe d'extinction présentée ci-dessous.



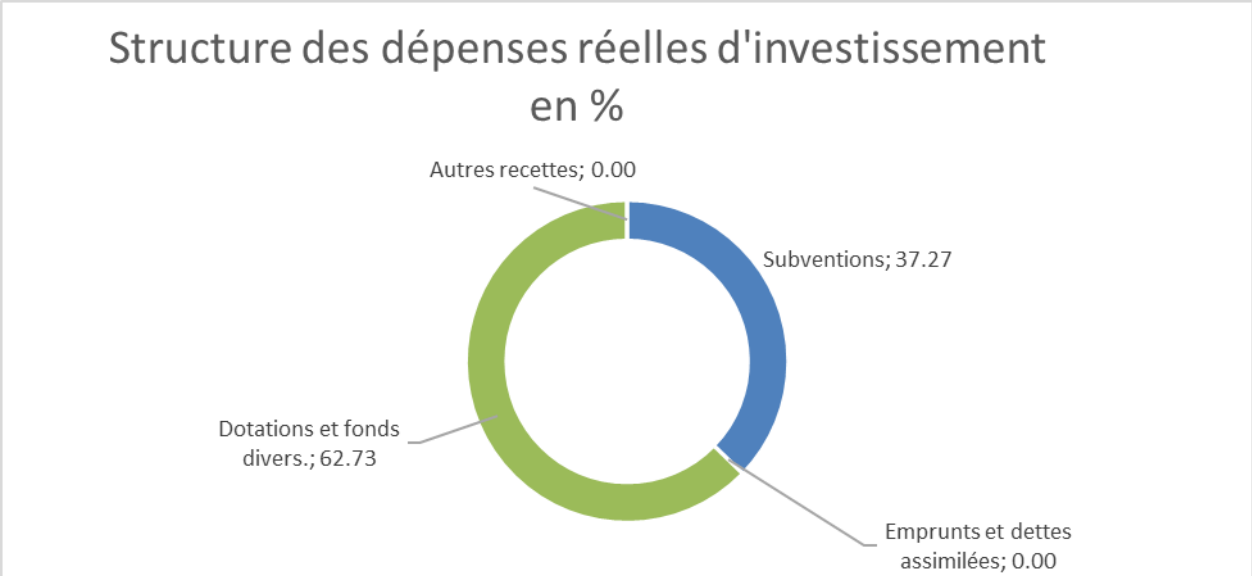
La structure de la dette de la commune de Doubs se compose de 2 produits, contre 4 en 2025 :

- 1 à la Banque Populaire,
- 1 à la Caisse d'Epargne.

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2026	Annuités de l'exercice			
		Capital	Evol. En % / N-1	Intérêts	Evol. En % / N-1
Banque Populaire	420 000 €	30 000 €	-56%	5 886 €	-22,8%
Caisse d'Epargne	160 000 €	40 000 €	0	2 240 €	-20%

Les **autres dépenses** sont marquées par le versement au budget annexe dédié des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération Création d'une chaufferie bois déchiqueté et réseau de chaleur.

III – C – Recettes d'investissement



ANNEES	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Subventions	25 200	58 500	287 500	854 000
Emprunts et dettes assimilées	0	121 825	532 602	0
Dotations et fonds divers.	1 625 610	1 389 208	90 000	1 437 386
Dont 1068	*1 397 610*	*1 100 208*	*0*	*1 246 386*
Autres recettes	0	0	0	0
Recettes réelles d'investissement	1 650 810	1 569 533	910 102	2 291 386
Opérations d'ordre	43 692	50 112	22 785	25 303
Excédent d'investissement	0	0	332 636	
RAR	592 566	106 250	112 620	76 050
Total recettes d'investissement	**2 287 068**	**1 725 895**	**1 378 143**	**2 392 739**

La différence entre les recettes et dépenses d'investissement est constituée par le virement de la section de fonctionnement.

Les **subventions** concernent les accords obtenus en 2025 et non reportés. Ils portent sur le Programme Pluriannuel de Liaisons Cyclables avec le soutien de l'Etat, du Département et de l'Union Européenne via la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les **dotations et fonds divers** comprennent la taxe d'aménagement, dont le produit prévisionnel inscrit correspond au montant encaissé à date, faute de lisibilité sur les encaissements, le FCTVA sur les investissements N-1 et les excédents de fonctionnement capitalisés.

Les **opérations d'ordre** concernent les amortissements.

Les **restes à réaliser** (RAR) sont les subventions obtenues, non complètement soldées en 2025 et reportées. Les financeurs sont la Région et le Département.

IV – RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

IV-A - Epargne

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette avec les indicateurs de calcul.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à la capacité d'autofinancement de la commune. Elle est composée de l'épargne brute, diminuée de l'amortissement annuel du capital de la dette.

ANNEES	BP 2023	BP 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	BP 2025-BP 2026%
Recettes réelles de fonctionnement (€)	2 147 234	2 174 431	2 193 673	2 365 924	2 279 213	3.90
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	1 567 479	1 556 383	1 654 052	1 561 415	1 687 618	2.03
Epargne brute (€)	**579 755**	**618 048**	**539 621**	**804 509**	**591 595**	**9.63**
Taux d'épargne brute (%)	**27**	**28**	**25**	**34**	**26**	
Amortissement du capital de la dette (€)	150 101	136 110	122 200	122 170	70 000	-42.72
Epargne nette (€)	**429 654**	**481 938**	**417 421**	**682 339**	**521 595**	**24.96**
Encours de dette (€)	988 734	838 273	702 170	702 170	580 000	-17.40
Capacité de désendettement (Années)	**1.71**	**1.36**	**1.30**	**0.87**	**0.98**	

IV-B - Dette

L'examen de la dette s'exprime par ratios d'endettement au 1er janvier 2026 :

- Encours de dette / Population : 580 00 € / 3 413 hab. = **170 € / hab.**
- Encours de dette / Population (Autres communes de la strate 2000 à 3500 hab.) : **635 € / hab.** (Chiffre 2024).
- Capacité de désendettement : **0,98 année**

Le dernier ratio signifie que la commune mettrait 1 an à rembourser la totalité de sa dette si elle mobilisait toute sa capacité d'autofinancement à cette charge. La pratique comptable considère qu'au-delà d'une durée de 10 à 12 ans, l'endettement devient préoccupant.

.

V – LEXIQUE & DEFINITIONS

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement.

CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement : Dotation versée par l'Etat aux Collectivités Locales, calculée selon la population, la longueur de voirie, le potentiel fiscal…

DSR - Dotation de Solidarité Rurale : Dotation versée par l'Etat aux Collectivités Locales.

FCTVA – Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée : Récupération par les collectivités de 16,404 points sur 20 de la TVA acquittée en N-1 sur les dépenses d'investissements et certaines dépenses de fonctionnement.

FPIC – Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Loi NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

RAR – Restes A Réaliser : Ecritures permettant de reporter (uniquement en section d'investissement) des dépenses engagées ou des recettes attendues sur l'exercice suivant.

TLPE - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : Due par les entreprises et commerces sur les enseignes, pré-enseignes et publicités.

Charges à caractère général : Charges récurrentes d'entretien de voirie, réseaux ou de bâtiments, de fluides et de petit équipement.

Atténuations de produits : Recettes touchées par la commune, qui doivent être reversées à un autre organisme.

Produits d'exploitation : Sommes issues du domaine communal (redevance d'occupation du domaine public, vente de concessions et caveau au cimetière, excédents des budgets annexes) et des produits de gestion courante (loyers des logements et des salles.

Transferts reçus : Dotations et compensations versées par l'Etat sur le fonctionnement, au titre de la solidarité rurale, sur la fiscalité et sur la récupération de la TVA.

Impôts et taxes : Produit des recettes fiscales provenant des ménages, de la publicité extérieure, des droits de mutation à titre onéreux de la TVA et des entreprises via un reversement par la CCGP.

Autres recettes : Recettes exceptionnelles, qui sont par essence difficiles à prévoir, et les atténuations de charges.